

Conseil d'administration du 06/04/2023

Délibération n°4

Objet : Demande d'intervention de la commune de OUZOUER-SUR-TREZEE

Projet : Maintien du commerce de proximité » - référencé n° ECO-00245

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	☐	☐	BOULOGNE Didier	☐
	CHAMBRIN Michel	☒	☐	HARDOUIN Patrick	☐
	LEGENDRE Christian	☒	☐		
EPCI	NEVEU Didier	☒	☐	ASENSIO Philippe	☐
	DUPUIS David	☒	☐	ECHEGUT Patrick	☒
	MALET Jean-Jacques	☐	☐	LECOMTE Olivier	☐
	JOLIVET Thierry	☒	☐	VAREILLES Philippe	☐
	NIEUVARTS Hervé	☒	☐	BREYER Yves	☐
	LARCHERON Gérard	☒	☐	CITRON Olivier	☐
	HAUCHECORNE Bertrand	☐	☐	HAUER Eric	☐
	BURGEVIN Gilles	☐	☐		
	LEGRAND Gérard	☒	☐		
	GAURAT Hervé	☒	☐		
	DUCROT Didier	☒	☐		
	BELHOMME François	☐	☒		
	BAUDE Laurent	☐	☐	TRIQUET Francis	☐
	TOUCHARD Alain	☐	☒		
	BARRUEL Béatrice	☐	☒		
Départements	LEVY Ariel	☒	☐	VALLIES Jean-Vincent	☐
	GAUDET Marc	☒	☐	NERAUD Frédéric	☐
	LEMOINE Stéphane	☐	☐	BUISSON Hervé	☐
	BAUDU Stéphane	☒	☐	LHERITIER Catherine	☐
Région	JACQUET David	☐	☐	SAUTREUIL Magali	☐

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,

Vu la délibération du Conseil municipal d'OUZOUER-SUR-TREZEE en date du 30 mars 2023 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,

Vu l'avis favorable sur l'opération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye par délibération de son Conseil en date du 21 mars 2023,

Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le projet de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE consistant au maintien du commerce de proximité, sur l'axe d'intervention « développement économique, commercial et touristique », référencé n°ECO-00245.

Article 3 : il est décidé d'accorder le bénéfice du fonds REHABILITATION à ce projet.

Article 4 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE, 43 rue Grande, pour une contenance totale de 748 m² et ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AH	246	43 rue Grande	748 m ²

Article 5 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil municipal a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision jusqu'à concurrence de l'avis domanial à obtenir le cas échéant ou au prix négocié dans la limite du marché et après accord écrit du Maire, dûment habilité à cet effet, ainsi que toutes indemnités dues au titre de la libération des biens.

Article 7 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 8 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 10 ans selon remboursement par annuités constantes avec la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur
de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 17/04/2023